

Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 22 décembre 2023, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 16 décembre 2023

Le Maire,
Geneviève MOREAU

Ordre du jour

- 1 / **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2023**
- 2 / **Conseil Communautaire (GB)**
- 3 / **Travaux (JLC)**
 - 3.1 Lotissement
 - 3.2 Divers
- 4 / **Téléski (JLC)**
- 5 / **Bar le National**
- 6 / **Plantation de la haie**
- 7 / **Délibérations à prendre**
 - 7.1 Vente bois BEJEANNIN
 - 7.2 Lotissement Sous le Rocheret modification délibération
 - 7.3 Achat vente AM 9 - AM 10
 - 7.4 Tarifs Val de Saine / Chalets des Isles
 - 7.5 Délibération dépenses d'investissement dans la limite du quart
 - 7.6 Zones d'accélération des énergies renouvelables
 - 7.7 Marché déneigement
- 8 / **Questions diverses**

Réunion du conseil municipal du 22 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Geneviève MOREAU, Maire ;

Mme Brigitte BOURGEOIS, M. Jean-Louis CHABOUD, adjoints ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, MM. BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, BLONDEAU Gilbert, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : *Mme PEREZ Annick (pouvoir à M. CHABOUD Jean-Louis), Mme NERI-METRA Adriane (pouvoir à Mme MOREAU Geneviève)*

Absents : *POLLET-THIOLLIER Amandine ; MM. AUBERT Ludovic, BLONDEAU Thomas.*

Secrétaire : *M. BERTHET-TISSOT Frédéric*

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/11/2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 24/11/2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Mme B. BOURGEOIS informe que deux logements de la Maison des Aînés sont de nouveau disponibles suite aux départs des personnes en milieu hospitalier.

M. Gilbert BLONDEAU demande à ce que le monument aux morts soit nettoyé. Le nettoyage est déjà programmé pour le printemps.

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Conseil Communautaire

Mme le Maire informe que les tarifs des redevances assainissement collectif et assainissement non collectif vont augmenter en 2024.

3/ Travaux

3.1 Lotissement Sous le Rocheret

M. JL CHABOUD informe que les travaux des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales sont toujours en cours.

3.2 Fontaine à la Marthe

M. JL CHABOUD informe que le tour de la Fontaine à la Marthe a été goudronné.

4/ Télési

M. JL CHABOUD informe que :

- Le consuel a été réalisé et que l'extension de ce réseau de distribution électrique est terminée et en fonctionnement.
- Les prises des regards des canons à neige ont toutes été révisées
- Le contrepoids du télési a été changé
- Le hall du bâtiment du télési a été repeint et des renforcements inox ont été installés en bas des portes.

Une personne a été embauchée pour la vente des redevances nordiques.

5/ Bar le National

Mme le Maire informe que suite à la visite du Domaine, la commune propose l'achat du Fonds de commerce pour la somme de 179 000 € et celle du bâtiment à 220 000 €.

Accord unanime du conseil pour acquérir le fonds de commerce pour la somme de 179 000€ et le bâtiment du Bar le National pour la somme de 220 000€.

6/ Projet Sensibilis'haie

Mme le Maire rappelle que suite à une charte signée avec la Fédération des Chasseurs, une haie a été installée à St ROCH avec les enfants du Primaire.

7/ Délibérations prises

7.1 Acquisition parcelles A 890 et A 891 : Lors de l'acquisition des parcelles de M. BEJEANNIN Michel en 2018, l'inscription des parcelles A 890 et A 891 a été oubliée dans la délibération. M. BEJEANNIN propose la vente de ses parcelles à la commune aux mêmes tarifs qu'en 2018, soit 365€.

Accord unanime du conseil pour l'acquisition de ces 2 parcelles pour la somme de 365€.

7.2 Abrogation de la délibération 2302_002 DU 24/02/2023 portant sur l'opération du lotissement sous le Rocheret et approbation de l'avant-projet définitif ainsi que la rémunération du maître d'œuvre : Mme le Maire informe qu'au regard de la réglementation applicable et suite à l'entente commune avec le maître d'œuvre, il est préférable de ne pas modifier le taux du forfait et augmenter la rémunération du maître d'œuvre. Elle propose au conseil d'abroger la délibération du 24/02/2023, d'approuver à nouveau l'avant-projet présenté le 10/01/2023, le maintien du taux forfaitaire de rémunération du maître d'œuvre et d'approuver l'avenant de MOE qui porte la rémunération de 17 190.00€ HT à 22 431.26€ HT.
Accord unanime du conseil

7.3 Achat/vente parcelles AM 9 et AM10 : Mme le Maire informe que suite à l'acquisition de la parcelle AM 9 par la commune, elle propose de revendre, au tarif de 0.20€/m², la partie agricole de cette parcelle au GAEC JEUNET en échange de l'acquisition, au tarif de 1.26€/m², de la partie située en zone artisanale de la parcelle AM 10 appartenant au GAEC JEUNET.
Accord unanime du conseil.

7.4 Tarifs HLL : Mme le Maire informe que suite à une demande du SGC de Poligny, les motifs et tarifs des locations occasionnelles doivent être spécifiés par délibération. Elle propose que ces locations occasionnelles soient :

- La location aux particuliers soit pour le relogement d'urgence après incendie, catastrophes naturelles, etc... ; logement pour stagiaire ou personnel des entreprises, artisans, commerces de Foncine le Haut ou travaillant sur Foncine le Haut.
- La durée maximale de relogement soit de 6 mois pour le relogement d'urgence.
- Le logement doit être libéré pendant les saisons touristiques.
- Le tarif soit de 100€ / semaine et les charges de 40€ / semaine
- Le tarif du kit linge (serviette de bain + gant) soit de 3€
- Les locataires doivent fournir une assurance responsabilité civile
- Le paiement soit possible par virement.

Accord unanime du conseil pour tous ces points.

7.5 Délibération dans la limite du quart des crédits : Mme le maire demande l'accord du conseil pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023. Accord unanime du conseil.

7.6 Zones d'accélération des énergies renouvelables : Mme le maire rappelle que la commune doit définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Suite au conseil du 27 octobre, il avait été proposé la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et des entreprises lorsque cela sera possible. Accord unanime du conseil pour cette décision.

7.7 Marché de déneigement : Mme le maire informe que les devis des entreprises CRTP et JTA ont été reçus. Ces deux entreprises souhaitent renouveler le marché de déneigement signé en 2020 avec une hausse tarifaire du taux horaires. Accord unanime du conseil pour signer avec ces 2 entreprises ce marché de déneigement à bons de commande d'un an reconductible 3 fois.

8/ Questions diverses

8.1 Rencontre avec M. DE POTTER

Mme le Maire fait part de la rencontre avec M. DE POTTER qui souhaite s'installer sur la commune et s'occuper des chèvres de la commune.

8.2 Rencontre avec M. JOUSSET

Mme le Maire fait part de la rencontre avec M. JOUSSET qui souhaite acquérir un terrain pour s'installer et créer un jardin permacole pédagogique.

8.3 Arbre de Noël.

Suite à l'arbre de Noël, les représentants des parents d'élèves ont indiqué à la commune qu'ils souhaitaient que la commune n'offre plus le sac de gourmandises aux enfants. Après délibération, les conseillers unanimes décident que la commune continuera à offrir ce sac de gourmandises aux enfants lors de l'arbre de Noël.

8.4 Aménagement de la place communale

A. AUBIN fait remarquer que la place réservée aux personnes à mobilité réduite est peut-être mal située. Le plan va être envoyé de nouveau à tous les conseillers

Heure fin de séance : 20h15